



**PRÉFET  
DU  
PUY-DE-DÔME**

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

**Direction départementale  
des territoires**

Service Eau Environnement Forêt

Clermont-Ferrand, le 4 février 2021

## Participation du public

### Synthèse des observations

**Demande de déclaration d'intérêt général 2020 de travaux sur le bassin versant de la Dore  
déposée par le syndicat mixte du parc naturel régional du Livradois-Forez**

La participation du public prévue conformément à l'article L. 120 - I et II du code de l'environnement dans le cadre de la mise en œuvre du principe de participation du public, défini à l'article 7 de la charte de l'environnement, relative à la demande de déclaration d'intérêt général 2020 de travaux sur le bassin versant de la Dore, a eu lieu du 2 décembre 2020 au 23 décembre 2020 (21 jours) sur le site internet des services de l'État du Puy-de-Dôme.

A l'issue de cette consultation, aucun avis n'a été reçu à la direction départementale des territoires (DDT), service eau, environnement et forêt. Le Préfet a pris un arrêté déclarant d'intérêt général les travaux concernés. C'est l'arrêté n°20210058 du 18 janvier 2021.

En application de l'article L. 123-19-1 du code de l'environnement, la présente note synthétique doit être rendue publique sur le site internet des services de l'État du Puy-de-Dôme, pendant une durée minimale de trois mois.

Pour le directeur départemental des territoires  
et par délégation,  
La cheffe du service eau, environnement et forêt

Caroline MAUDUIT